



***The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library***

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search  
<http://ageconsearch.umn.edu>  
[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## Les OGM : les points de vue en présence. Conférence de citoyens sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés.

Arnaud Apoteker, Philippe Gay, René Riesel, Didier Marteau, Marion Guillou

---

### Citer ce document / Cite this document :

Apoteker Arnaud, Gay Philippe, Riesel René, Marteau Didier, Guillou Marion. Les OGM : les points de vue en présence. Conférence de citoyens sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés.. In: Économie rurale. N°248, 1998. pp. 45-51;

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1998\\_num\\_248\\_1\\_5045](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1998_num_248_1_5045)

---

Fichier pdf généré le 26/03/2019

# ■ Conférence de citoyens sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés ■

Les OGM : les points de vue en présence

**L**'introduction de plantes transgéniques dans la production agricole et alimentaire recouvre d'importants enjeux économiques et politiques, scientifiques et éthiques. Les questions posées ont suscité depuis plusieurs mois un intense débat dans la société. La première « Conférence de citoyens » consacrée, les 20 et 21 juin 1998 à Paris, à « L'utilisation des organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture et l'alimentation » a été un des moments où ces questions ont été instruites publiquement. Organisée par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, cette conférence a eu pour principe de former au préalable un panel de quatorze citoyens pendant trois week-end afin de leur permettre lors des deux journées d'interroger des experts et des acteurs sur les questions qu'ils jugeaient les plus vives.

De nombreuses questions ont concerné des domaines scientifiques et techniques, certaines ont été d'ordre juridique et économique. Les expertises en la matière ont déjà donné lieu à diverses publications<sup>1</sup> largement accessibles au public. En revanche, les prises de positions des principaux acteurs économiques, syndicaux, associatifs et administratifs concernés ont été moins fréquemment présentées dans un document synthétique. Dans cette perspective, *Économie Rurale* a jugé intéressant de publier les points de vue de MM. Arnaud APOTEKER de Greenpeace, Philippe GAY de la Société Novartis, René RIESEL de la Confédération paysanne, Didier MARTEAU de la FNSEA, Madame Marion GUILLOU, directrice générale de l'alimentation au ministère de l'Agriculture.

Ces opinions et ces analyses ont été exposées oralement (chaque intervenant disposait de cinq minutes) lors de la Conférence de citoyens en réponse à la question suivante : « *Compte tenu de la complexité des intérêts en jeu, comment vont se réguler les inévitables rapports de force entre les différents intervenants économiques et politiques ?* »

Le comité de rédaction

1. Les lecteurs pourront utilement se reporter aux publications suivantes : *OGM : prudence*, Les Dossiers de l'Environnement, INRA, n° 12, 1996 ; *Plantes transgéniques*, Biofutur, n° 164, février 1997 ; *OGM et agriculture*, Chambres d'Agriculture, supplément au n° 855, mai 1997 ; *Les plantes transgéniques. Enjeux et risques*, Sciences de la vie. Lettres des Départements scientifiques du CNRS, n° 70, avril 1997 ; *Organismes Génétiquement Modifiés à l'INRA. Environnement, Agriculture et Alimentation*, 1998.

---

**Arnaud APOTEKER**  
*Greenpeace*

Je voudrais remercier le panel de citoyens d'avoir convié Greenpeace à s'exprimer sur ce sujet extrêmement controversé des OGM.

Je ne vous cacherai pas ma surprise d'avoir été questionné sur le sujet des inévitables rapports de force entre les intervenants économiques et politiques car notre spécificité porte plutôt sur les problèmes d'environnement. Je suis tout de même heureux de pouvoir en dire quelques mots.

Je vais commencer par exposer brièvement la position de Greenpeace sur le sujet des OGM et rappeler que nous n'avons pas d'opposition de principe aux techniques du génie génétique en tant qu'outil de recherche et de connaissance, ni même une opposition de principe à l'utilisation confinée de micro-organismes génétiquement modifiés pour la fabrication, par exemple, de substances d'intérêt médicamenteux comme de l'insuline.

En revanche, nous sommes résolument opposés à la dissémination dans l'environnement d'organismes génétiquement modifiés et ce, principalement pour des raisons écologiques.

Nous pensons que la transgénèse est radicalement différente de tous les procédés d'amélioration variétale qui ont été développés depuis que l'agriculture existe, même si elle poursuit le même but : celui de l'amélioration des plantes.

En effet, pour la première fois l'homme a été capable de transférer des gènes d'une espèce à une autre, d'un règne à un autre et, ainsi, de s'affranchir de la barrière entre espèces qui est le résultat de quatre milliards d'années d'évolution.

En relâchant directement et en quantités immenses ces organismes génétiquement modifiés, ces plantes chimériques, on interfère directement avec tous les processus d'évolution de la vie sur la biosphère.

Aujourd'hui, les connaissances scientifiques sont, à mon sens, beaucoup trop fragmentées pour prévoir les conséquences écologiques à long terme de la dissémination de ces OGM dans l'environnement et même les conséquences sanitaires de leur introduction dans notre alimentation.

Nous l'avons vu lors des débats hier, les scientifiques sont extrêmement divisés sur la notion de probabilité du risque. On sait qu'elle est très faible, mais d'un autre côté ces substances seront relâchées en quantités considérables.

Je remarquerai que plus on en apprend, plus la recherche avance sur ce sujet, moins on est sûr de pouvoir éviter des conséquences fâcheuses.

Les recherches récentes aussi bien sur le colza et les flux de gènes possibles entre le colza et les espèces apparentées, les problèmes évoqués sur l'apparition de résistances de la pyrale au maïs transgénique ou sur la possibilité que cette toxine Bt exprimée par le maïs puisse passer dans la chaîne alimentaire, ne me rassurent pas beaucoup sur la possibilité de se garder de conséquences très fâcheuses.

Je crois que le phénomène le plus important à prendre en compte en ce qui concerne ce qu'on peut appeler la pollution génétique, le flux de gènes d'espèces à une autre, ces transferts de gènes à partir des plantes transformées est qu'à la différence de la pollution chimique ou radioactive, cette pollution est totalement irréversible.

Les plans de biovigilance mis en place ne représentent pas du tout l'expression du principe de précaution et scrunt bien incapables de revenir à une situation antérieure à un accident si jamais un accident se produit.

Pour aborder le sujet plus spécifique de ma vision des nouveaux rapports de force entre les différents intervenants économiques et politiques, je voudrais dire que les phénomènes de concentration et d'intégration à tous les échelons de la chaîne alimentaire que l'on a déjà observés dans l'agriculture intensive, productiviste et polluante des dernières années, ne peuvent que s'intensifier et s'accélérer considérablement avec le développement des plantes transgéniques.

On assiste d'ailleurs déjà depuis quelques années à une frénésie d'achats entre compagnies de biotechnologies.

Les entreprises multinationales qui sont capables de compter dans ce domaine sont de moins en moins nombreuses et ne sont plus maintenant que de l'ordre d'une dizaine. Cette nouvelle intégration les rend maîtres des semenciers, des fournitures pour l'agrochimie et aussi de la pharmacie. Cette intégration se fait dans ce nouveau domaine appelé les sciences de la vie.

Cette concentration, moins d'une dizaine de grandes compagnies, pose un certain nombre de problèmes démocratiques à cause du pouvoir qu'elles peuvent justement acquérir. Au niveau de la recherche, elles peuvent peser sur l'indépendance des chercheurs et sur l'intérêt pour les études de risques.

En plus de leurs propres chercheurs, ces compagnies financent en effet de plus en plus de programmes de recherche publics ce qui, à la longue, peut peser sur l'indépendance des chercheurs impliqués dans ces programmes mixtes entre les entreprises publiques et privées et risquer d'avoir un effet sur leur neutralité dans les comités d'expertise dont ils font partie.

Les brevets qu'elles obtiennent sur les plantes ou les gènes peuvent aussi brider la recherche concurrente et leur donner le contrôle d'une partie croissante des ressources génétiques de la planète.

Il n'est pas sain de laisser entre les mains d'une poignée de compagnies, ce qu'on pourrait appeler l'arme alimentaire, c'est-à-dire l'ensemble des moyens de production agricole.

Les politiques sont de plus en plus soumis à la volonté de ces compagnies dont le pouvoir croissant leur permet d'influer de plus en plus sur les politiques agricoles dans des pays de plus en plus nombreux.

N'a-t-on pas récemment entendu que les décisions de mise sur le marché d'OGM en Europe, la difficulté qu'a l'Europe pour en interdire d'autres, sont en grande partie dictées par les pressions commerciales des grandes firmes avec l'aide des États-Unis et de l'Organisation Mondiale du Commerce ?

Sans conclure sur le sujet qui pourra, je l'espère, être développé par d'autres intervenants ou lors du débat, je voudrais ajouter que je m'inquiète également de la capacité de ces firmes à influencer l'opinion publique.

A titre d'exemple : quel opposant aux organismes génétiquement modifiés, quelle association pourrait dépenser 15 MF pour exprimer son opinion sous forme de pleines pages de publicité dans les quotidiens pendant plusieurs semaines ?

Il y a là matière à réfléchir sur les processus dans lesquels les citoyens peuvent influer sur les décisions à venir concernant les disséminations d'OGM.

Merci.

**Philippe GAY**  
Société NOVARTIS

Bonjour, je suis ingénieur agronome, docteur ès sciences. J'ai enseigné la génétique à l'Université Pierre et Marie Curie pendant 17 ans avant de commencer à travailler dans l'industrie des semences. J'ai la chance d'avoir été à l'origine du premier projet français de biotechnologie chez Vivagrain avant d'arriver chez le géant suisse Novartis.

Chez Novartis, je suis devenu un des pères du maïs résistant à la pyrale en tant que responsable du programme européen de biotechnologie. C'est à ce titre de chercheur que je viens vous rencontrer aujourd'hui.

Novartis est un des grands impliqués dans trois métiers : la santé, l'agriculture et la phytopharmacie ainsi que la nutrition. Ces métiers sont essentiellement fondés sur la recherche.

Je suis ici en tant que chercheur car le débat est d'abord fondé sur l'état des connaissances plutôt que sur des opinions ou des positions de principe. C'est la politique de notre société de s'appuyer avant tout sur des travaux scientifiques, c'est-à-dire des faits.

Je voudrais aborder avec vous deux messages essentiels.

Le débat sur les OGM est un débat sur la sécurité. Il se trouve que la sécurité est au cœur de notre métier et je vais essayer de vous le montrer.

Le deuxième message est que la sécurité ne peut être abordée que sous l'angle d'un partenariat avec tous les acteurs concernés. On ne peut pas traiter de sécurité en termes de rapport de force.

La sécurité est au cœur de notre métier parce qu'elle est indissociable de l'innovation qui est notre raison d'être. Elle ne peut être abordée que dans la rigueur scientifique.

Pour nous la sécurité c'est l'intérêt de l'entreprise, il n'y a pas d'entreprise durable sans un respect absolu de cet impératif. La sécurité c'est la responsabilité de l'entreprise. Nous sommes dans tous les pays appelés à répondre de la sécurité de notre activité et de nos produits dans des cadres réglementaires très stricts.

La sécurité est au cœur du débat comme vous l'avez montré en lui consacrant toute la journée d'hier. Mais elle est au cœur de notre métier à nous, qu'il s'agisse de médica-

ments, de produits phytosanitaires et maintenant d'OGM. Novartis a accumulé dans ce domaine des décennies d'expérience.

J'aimerais que vous réalisiez que pratiquement les trois-quarts du temps et des budgets investis dans le développement de nouveaux produits sont consacrés à la sécurité.

Nous avons répondu aux questions que vous avez posées concernant notre maïs par des études et des faits, qu'il s'agisse de la santé des hommes ou des animaux domestiques ou de l'environnement. Je voudrais souligner que ces faits ont été étudiés par plus de trente comités d'experts de différents pays.

Au-delà des différences culturelles, ce sont les mêmes questions qui nous ont été posées par tous ces comités ce qui n'est pas étonnant puisqu'il s'agit d'une approche scientifique. La conclusion de ces comités a été l'autorisation de mise sur le marché du maïs de Novartis.

Après la mise sur le marché, le souci de sécurité se traduit par la mise en place de dispositifs de vigilance. Il y avait la pharmacovigilance, il y a maintenant la biovigilance. Ces dispositifs constituent les meilleurs exemples de partenariat en matière de sécurité.

Le partenariat sera mon deuxième point.

La sécurité ne peut pas s'envisager en termes de rapport de force, mais seulement en termes de partenariat. Je citerai le partenariat avec :

- les autorités réglementaires des pays concernés,
- les communautés scientifiques,
- le monde de l'agriculture qui est concerné au premier chef.

La sécurité est le fruit d'un partenariat avec les autorités compétentes chargées de la sécurité et je pense que nous avons donné suffisamment de gages dans ce sens aux fonctionnaires des GAM.

Au-delà, il importe non seulement de respecter les réglementations, mais aussi de savoir les faire vivre. Et ceci se fait en partageant nos réflexions, notre savoir-faire, l'information dont nous disposons.

Nous parlons de la biovigilance avec Monsieur Riba depuis 1993, depuis cinq ans.

Le partage d'informations avec les communautés scientifiques est toujours un enrichissement mutuel. Il enrichit le débat de nouvelles questions au fur et à mesure des progrès de la connaissance. Il féconde les thèmes de recherche. Jamais la biologie de la pyrale n'a fait l'objet d'autant de recherches avant l'arrivée de notre maïs.

La coopération avec le monde agricole a montré la pertinence commerciale de nos recherches par rapport aux besoins. C'est particulièrement vrai pour une agriculture française qui doit être en mesure de conserver ou de renforcer sa place sur les marchés mondiaux.

Le seul rapport de force qui existe sur ce terrain est celui qui existe entre les entreprises avec lesquelles nous sommes en concurrence.

Le tableau n'est pas aussi idyllique que nous le souhaitons, il montre qu'il faut bien considérer comme une lacune de

notre part, le fait que nous n'avons pas assez largement associé le public au partage de l'information.

L'arrivée des OGM sur le marché est ressentie comme un passage en force. Il est donc nécessaire de combler l'écart qui existe entre l'extrême détail de l'information dont disposent les autorités et l'information souvent bien approximative qui atteint les consommateurs.

Cette conférence marque une avancée dans ce sens, nous en remercions chaleureusement ses organisateurs et vous nous suggérerez peut-être la suite à lui donner.

Merci.

---

**René RIESEL**  
Confédération paysanne

Citoyennes, citoyens,

puisque c'est le beau nom quelque peu galvaudé, vous en conviendrez qu'on a choisi pour désigner votre conférence, merci d'avoir invité la Confédération paysanne à vous dire ici les raisons pour lesquelles elle s'oppose à la commercialisation et à la mise en culture d'organismes génétiquement manipulés !

Je vais vous donner un point de vue de paysan et vous verrez qu'il renvoie à une autre conception du métier d'agriculteur que celle qui a été évoquée le plus souvent ces jours-ci et a fortiori à une conception de l'agriculture radicalement divergente de celle qu'entendent en réalité continuer d'imposer les chantres des OGM.

A leur postulat économiste productiviste, à leur challenge de compétitivité et de performances, nous opposons une idée et des pratiques simples : l'agriculture est d'abord un art de collaborer avec le vivant et ne vise pas à l'asservir.

Je m'appelle René Riesel, je suis paysan en Lozère, j'élève avec ma compagne un troupeau de 350 brebis de viande sur un système plein air. Je suis un des sept secrétaires nationaux de la Confédération paysanne.

Je suis aussi, au cas où vous l'ignoreriez, considéré comme un délinquant puisque j'ai été condamné, ainsi que deux de mes camarades, à huit mois de prison avec sursis pour avoir, le 8 janvier de cette année, dénaturé en compagnie d'une centaine de paysans quelques tonnes de semences de maïs génétiquement modifié de Novartis en y mélangeant du maïs conventionnel de façon à le rendre impropre à la commercialisation.

Pourquoi ?

Nous avions déjà récolté et livré au siège de Monsanto en 1997 dans l'Isère, une parcelle de colza transgénique pour laquelle les dispositifs réglementaires n'avaient pas été respectés.

De la même façon, nous avons récolté de façon plus symbolique et remis à la station Inra la plus proche, la semaine dernière en Charente-Maritime, une parcelle de colza transgénique Agrevo contrôlée par un organisme interprofessionnel parapublic, le Cetiom, dans des conditions de précautions scandaleusement insuffisantes.

L'action chez Novartis visait, elle, à mettre en lumière non pas l'erreur, mais la faute commise par le gouvernement français le 27 novembre dernier en autorisant trois variétés de maïs Novartis et en mentant délibérément sur l'avis émis par le Comité de la Prévention et de la Précaution qui :

*"Recommande explicitement l'interdiction de mise sur le marché de toute variété de plante dont la construction transgénique contiendrait des gènes de résistance aux antibiotiques."*

Notre action visait à mettre en lumière l'inconcevable légèreté, l'incroyable absence de transparence sur les raisons qui ont pu mener le gouvernement à autoriser précisément le maïs de Novartis quand d'autres variétés sans gènes marqueurs allaient être disponibles.

Cette attitude surprenante, cette politique du fait accompli nous apparaissait comme la marque même d'un style de prise de décisions qui, sous couvert d'expertises indépendantes – dont vous avez compris hier ce qu'elles pouvaient valoir – n'est pas sans évoquer une certaine parenté avec les pratiques de secrets et de manipulations qui entourent le nucléaire ou, plus proche de nous et pour rester sur le terrain agricole, le choix honteux d'une politique de désinformation délibérée fait par la Communauté européenne aux origines de la crise de la vache folle.

En même temps que l'autorisation du Bt de Novartis, on annonçait certes la mise en place après coup, d'un dispositif de consultation, de débat, dont cette conférence est le fleuron tout en proclamant qu'il serait toujours temps de revenir sur la décision au cas où le Comité de Biovigilance conclurait dans ce sens.

Nous avons fait comme Novartis qui voulait tant gagner une année sur la concurrence en anticipant d'une certaine manière le débat d'aujourd'hui, en transformant un procès en correctionnelle pour destruction de semence en premier procès d'une plante transgénique et en faisant défiler à la barre des scientifiques, des environnementalistes, des paysans et des consommateurs.

Je ne reviendrai pas sur les notions de risques pour l'environnement et la santé publique qui ont été développés, abordés assez largement.

On vous a voulu candides, on vous a voulu citoyens, prenons donc ensemble la question avec candeur et demandons-nous d'abord pourquoi et comment des entreprises transnationales rompues à la guerre économique, deviendraient soudainement des parangons de vertu et, puisque nous sommes entre citoyens et quitte à faire se retourner Marat dans sa baignoire, de véritables amis du peuple.

Que la fondation Novartis, pour quelques avantages fiscaux sans doute, crée ici ou là quelques emplois de CES débroussaillieurs de berges, personne n'est dupe.

Faut-il être dupe des arguments des grands fabricants d'agro-toxiques lorsqu'à la veille de cette conférence, ils inondent la presse de publicité où la main sur le cœur, les nouveaux bienfaiteurs de l'humanité proclament leur désintéressement et leur souci d'un monde sans famine et sans pollution ?

Est-il simplement raisonnable d'imaginer qu'il y aurait soudain une convergence entre leurs intérêts et ceux d'un développement durable qu'on souhaite ici ou là substituer au désastreux état du monde qu'ils ont si puissamment contribué à produire ?

Non, s'opposer à la dissémination immédiate et sans précaution d'OGM ne relève pas de l'archaïsme ou d'on ne sait quel fondamentalisme qui interdirait de toucher à la création !

Non, le progrès ne consiste pas à produire toujours plus de marchandises et en agriculture de matières premières de commodités à bas prix !

Non, le progrès ne consiste pas à s'enfermer dans la logique économique et la recherche éperdue du profit, quel que soit l'habillement dont ces personnes veulent faire la loi universelle !

Non, Monsieur Gay, toute innovation profitable à vos actionnaires n'est pas automatiquement profitable à l'ensemble des hommes !

Nous ne souhaitons pas le risque zéro, mais il y a un abîme entre les risques normaux fortuits, aléatoires qui sont liés à l'existence même et la prise de risques industriellement prémeditée, que ce que vous nommez progrès technologique veut faire prendre sans recul suffisant à l'ensemble des hommes et à la planète.

Nous interpellons la recherche publique.

Pourquoi balayer la voie classique de sélection de variétés naturellement résistantes ou moins sensibles à tel ou tel parasite comme si cette option avait dit son dernier mot ?

Pourquoi privilégier les investissements dans la recherche en ingénierie génétique plutôt qu'en lutte intégrée ? Les bons résultats obtenus par l'Inra et une entreprise française en matière de lutte contre la pyrale sont pourtant prometteurs.

L'ensemble de ces motifs et d'un certain nombre que j'annoncerai tout à l'heure, nous portent à demander l'application immédiate d'un moratoire sur la commercialisation et la mise en culture des plantes OGM.

A nos yeux, un tel moratoire implique la poursuite des recherches hors monopole des firmes privées, mais avec leur implication financière. Ces recherches devront avoir pour objet d'établir en premier lieu, OGM par OGM, leur innocuité en matière de risques sanitaires et environnementaux, mais également leur utilité sociale.

Nous soutenons que la charge de la preuve, ne doit pas incomber aux opposants des OGM, mais à ceux qui en attendent du profit.

**Didier MARTEAU**  
FNSEA

Je vais essayer de résumer quelques idées que nous pourrons développer si le panel de citoyens le souhaite.

Je le remercie de donner la parole à la FNSEA qui, au travers de mes propos, traduit les pensées de certaines organisations professionnelles, FNSEA, CNJA, ou d'associations

spécialisées des producteurs de blé, de maïs et d'oléagineux (tournesol, colza ou soja).

Le dossier nous concerne particulièrement car comme les citoyens, les consommateurs, c'est un sujet de réflexion important auquel les agriculteurs n'échappent pas et sur lequel un certain nombre de questions se posent. Vous avez les effets sur l'environnement, la santé, la sécurité, l'influence sur les pratiques agricoles, etc., sur le statut d'agriculteur, nous y reviendrons je pense.

Mais cela porte des espoirs et j'insiste sur ce point. A travers les OGM, je crois que l'on peut préserver l'environnement, apporter des améliorations à la santé des agriculteurs qui utilisent aujourd'hui des produits chimiques et beaucoup trop.

Pour les besoins des consommateurs, ils pourront peut-être utiliser des produits moins traités par l'industrie, de nouveaux produits que nous ne produisons pas aujourd'hui en France et qui peuvent nous permettre de produire un certain nombre de produits de consommation, la simplification des produits agricoles, etc. Il y a des diminutions d'intrants, des espoirs en matière d'OGM.

Mais si le progrès est indispensable et qu'il a toujours fait évoluer l'agriculture française qui reste un des premiers fleurons de l'économie, il y a un certain nombre de choses à respecter.

Le premier point est la maîtrise optimale des risques en matière de santé. J'insiste car c'est quand même la moindre des choses, il y a la santé sanitaire et la santé environnementale, ce sont les risques sanitaires et environnementaux.

Le deuxième point est que nous exigeons que chaque dossier soit vu cas par cas, qu'il n'y ait ni refus ni autorisation générale et que les autorisations – et je voudrais qu'on revienne sur les autorisations pour la mise en exploitation qui sont aujourd'hui très strictes en Europe, bien plus qu'aux Etats-Unis – soient revues éventuellement si le suivi ne donne pas satisfaction.

Le troisième point est l'information, la transparence, l'étiquetage, la traçabilité, je pense que nous y reviendrons.

Ce sont les positions des organisations professionnelles.

Je reviens sur le point qui nous concerne, c'est-à-dire le rapport de force entre les différents intervenants politiques et économiques. Je développerai deux thèmes : celui de la filiale agricole et celui des contraintes internationales.

Le premier point porte sur la question de la préservation de la liberté des agriculteurs. Nous en avons souvent parlé hier, les questions sont posées et ne nous laissent pas indifférents.

Nous souhaitons instaurer un environnement juridique et économique qui préserve la liberté d'action et de décision des agriculteurs. Face à un rapport de force, nous souhaitons un rapport de droit. Il faut interdire aujourd'hui un certain nombre de velléités commerciales industrielles abusives qui ont tendance à se développer, il faut y veiller.

Il faut interdire des contrats pluriannuels, comme cela commence à se pratiquer aujourd'hui aux États-Unis, préserver le pouvoir des agriculteurs, c'est-à-dire celui de res-

semer leurs propres semences. Cela paraît évident et pourtant, aujourd'hui, cela paraît être remis en cause.

Il faut encadrer très strictement les contrats d'intégration comme on le voit aujourd'hui en matière de production de viande de poulet. Il ne faut pas retomber, mais élargir ce contexte.

Le deuxième point est le maintien d'une certaine concurrence. Pour avoir une concurrence, il faut avoir le choix et si on veut avoir le choix, il faut garder un certain nombre de fournisseurs et il est vrai qu'aujourd'hui la concentration nous fait peur.

Pour cela il faut garantir le libre accès aux innovations des biotechnologies pour les petits semenciers – il y en a encore beaucoup en Europe, plus de cent – et développer et renforcer nos filières agricoles.

Un point important qui nous semble en bonne voie est de nous rapprocher des consommateurs. Au travers du Conseil national de la consommation, du travail réalisé depuis plus de deux ans sur ce dossier des OGM, il y a maintenant un véritable dialogue entre les consommateurs et les agriculteurs et même de l'ensemble des maillons de la filière que sont les transformateurs ou les distributeurs.

Nous avons souhaité qu'on crée une instance qui rassemble consommateurs, producteurs et scientifiques à parts égales, qui puisse, peut-être au travers du CNC, donner son avis en permanence sur ce dossier et avoir surtout une continuité.

Je ferai une remarque face au pessimisme ambiant de voir la velléité de certains groupes contrôler tout.

Il faut bien voir qu'aujourd'hui, on met l'accent sur un point précis des OGM, les désherbants, et que l'avenir qui développerait des plantes résistantes à certains virus, certaines maladies ou encore certains insectes, ferait que nous serions peut-être un peu moins dépendants des produits, donc des firmes agro-industrielles.

En ce qui concerne le niveau international, c'est un point important car, aujourd'hui, et on ne peut le nier, l'agriculture est directement liée à cette confrontation très violente de guerre économique au niveau international.

Le risque majeur est le retard en biotechnologies avec trois conséquences :

- La perte de l'indépendance de la France et de l'Europe en matière de biotechnologies, nous avons malheureusement beaucoup de retard.
- La perte de la compétitivité dans le secteur agro-alimentaire. Jusqu'à maintenant notre agriculture, à travers ses produits matière première ou transformés, a été le deuxième exportateur mondial, c'est important pour l'économie française. Ceci dit, il ne faut pas faire n'importe quoi au nom de l'économie. À travers les négociations de la PAC (Politique agricole commune) ou du GATT, nous devons être très vigilants.
- La prise de contrôle définitive des OGM par certaines firmes agro-chimiques, nous en avons déjà parlé.

Ce sont trois risques majeurs auxquels il faut être très attentif et nous savons que, aujourd'hui, 70 % des brevets sont détenus par des firmes américaines.

A cela, je répondrai par quatre points :

- Il faut soutenir l'effort de recherche sur les biotechnologies, c'est important.

La recherche publique et la recherche privée doivent s'associer. Actuellement une avancée est faite au niveau européen entre différents intervenants allemands, anglais et français.

- Il faut permettre ensuite à nos filières de se développer et d'affronter la concurrence.
- Il faut défendre nos intérêts et nos valeurs à travers des systèmes juridiques.

Sur la scène il y a de nombreux dossiers, de nombreuses réglementations, des accords sanitaires et phytosanitaires. Cela peut évoluer car cela sera renégocié en 1998, en particulier pour la viande "hormonée".

- Les accords sur les droits de propriété intellectuelle (APIC) doivent être négociés en 1999. Les accords sur les échanges en matière d'agriculture, les accords du GATT ou de l'OMC, seront revus en 2000. De nombreux régimes seront revus.

Il n'y a pas à se poser de questions sur l'engagement des pouvoirs publics puisqu'aux États-Unis, les pouvoirs publics américains ont largement investi dans ce domaine.

En conclusion, je dirai que l'interdiction des OGM en France ou le blocage du système serait la pire des choses. Il menacerait notre recherche et notre agriculture et par là notre indépendance alimentaire à plus ou moins long terme. Surtout, il n'empêcherait pas le déferlement des importations d'OGM en France, à l'exemple du soja pour lequel nous sommes importateurs à 70 %.

Pour toutes ces raisons, nous ne souhaitons pas refuser les plantes transgéniques, il faut les encadrer, encadrer ce développement de nouvelles technologies pour en faire un atout au service des agriculteurs et des consommateurs.

### Marion GUILLOU

*Ministère de l'Agriculture et de la Pêche*

Je représente l'administration et vous posez la question de la régulation des rapports de force entre les différents intervenants économiques et politiques.

L'administration doit faire en sorte que les règles et procédures arrêtées par les politiques soient équitablement mises en œuvre.

Les arbitrages sur ces règles et procédures à respecter sont de la responsabilité du Parlement au niveau national et du Conseiller de la Commission avec le Parlement européen au niveau communautaire.

En France, nous appliquons la loi de 1992 et en Europe une directive de 1990 et une décision sur l'étiquetage dont nous avons beaucoup parlé hier, celle du 26 mai 1998.

Le principe très original, retenu en Europe et nulle part ailleurs à ma connaissance, est que tout OGM non autorisé est interdit. Le consentement ne peut être donné qu'après une analyse des risques, que si les produits sont conformes à la réglementation communautaire et aux exigences de la directive du point de vue de l'évaluation des risques pour l'environnement.

De plus, avant une mise en marché, il faut un double feu vert : d'abord le feu vert européen puis celui du pays dans lequel le dossier a été déposé.

A ce jour, seize produits ont reçu un feu vert européen :

- 3 vaccins contre des maladies animales,
- 12 plantes, tabac, colza, soja, maïs, œillet,
- 1 test d'analyse de résidus d'antibiotiques.

Les quatre dernières décisions sont trop récentes pour qu'il soit question d'autorisation à ce jour.

Pour les autres, seul le maïs autorisé en novembre 1997, couvre tous les usages, y compris l'alimentation humaine. Les autres plantes autorisées ont un usage limité. A l'exception du soja autorisé à l'importation en 1995, elles excluent les usages en alimentation humaine et animale.

Les procédures ont eu une durée moyenne de trois ans.

Pour la quasi-totalité des dossiers acceptés ou en cours d'examen au niveau communautaire, la modification génétique a pour objectif d'introduire un gène d'intérêt agronomique, notamment de résistance à des insectes, à des virus ou à des herbicides.

D'autres dossiers, plus récemment déposés, ont un intérêt plus directement perceptible par le consommateur - ils ne sont cependant pas encore autorisés. Il y a une tomate à maturation retardée et une pomme de terre à amidon modifié.

Les biotechnologies participent au mouvement continu d'amélioration des plantes. D'abord utilisées pour améliorer les connaissances, elles le sont désormais pour la production de médicaments, de vaccins, d'enzymes et de plantes.

Les biotechnologies permettent, mieux que la sélection classique, de sélectionner des gènes intéressants et de les introduire dans une espèce donnée. A moyen et à long terme, elles sont d'un intérêt énorme même pour les pays européens.

Les produits autorisés représentent, très partiellement et même faiblement, le potentiel des biotechnologies en termes d'amélioration qualitative, nutritionnelle ou agronomique.

Madame Nicoli disait hier qu'en tant que consommateur, elle ne voyait pas l'intérêt des plantes modifiées proposées actuellement par les grandes firmes de biotechnologies, mais que si on lui proposait une tomate cueillie à maturité, meilleure au goût car le ramollissement après maturité était stoppé, elle comprendrait concrètement et serait prête à payer pour une telle tomate génétiquement modifiée.

De la même manière, on voit bien l'intérêt global de plantes résistantes à des virus contre lesquels on ne peut rien actuellement ou celui de plantes destinées aux pays en

développement et résistant à des parasites responsables de 42 % de la disparition des récoltes au niveau mondial.

Ce sont ce que j'appelle les OGM de deuxième génération, ce ne sont pas ceux qui ont été proposés dans un premier temps par les firmes productrices. Il est souhaitable de rendre possible leur arrivée.

Toute nouvelle technologie, si elle présente des avantages, peut aussi présenter des risques. Le génie génétique n'échappe pas à cette règle. Les risques sont de plusieurs ordres : alimentaire, environnemental, vous en avez parlé hier.

Je n'y reviendrai pas, mais sachez que les analyses sont longues, contradictoires et multiples et qu'aucune autorisation ne sera donnée en Europe, sans qu'une analyse ait été effectuée et avec des résultats évalués. Ceci explique la longueur de nos procédures d'autorisation.

Ceci explique également que pour suivre le principe de précaution, il y a eu la mise en place du suivi de la culture de maïs à grande échelle pour voir si des effets non décelés à l'échelle de l'expérimentation apparaissaient.

Le Comité de Biovigilance a lancé plusieurs études et suivra leur résultat au fur et à mesure afin de permettre une réversibilité des événements. Il assurera un suivi environnemental de longue durée tout au long de ce qu'on peut appeler une période complémentaire de surveillance après autorisation, avec possibilité de retrait du marché.

On a peu parlé de recherche. A mon avis, dans ce domaine, les pouvoirs publics, afin d'être en mesure de réguler les rapports de force, ont un devoir d'intervention, au moins à deux niveaux.

Tout d'abord, certains produits peu intéressants au niveau commercial, peuvent avoir un intérêt notamment pour les pays en voie de développement.

On nous a donné hier un exemple avec l'Université de Zurich, certaines recherches ne seront vraisemblablement pas prises en charge par des intérêts privés dans un premier temps et ont intérêt collectivement à être menées, des plantes résistantes à la sécheresse ou luttant contre des parasites particuliers.

La recherche a également le devoir de fournir une expertise publique compétente. Nous sommes en face de firmes très équipées d'un point de vue compétences en matière de recherche, pour que les Comités d'Évaluation soient au moins au même niveau que les firmes présentant des dossiers, la recherche publique doit absolument nous fournir des experts de haut niveau.

C'est une expertise à plusieurs, de personnes provenant de plusieurs disciplines, une expertise contradictoire qui permettra de nous assurer que les précautions ont été prises avant l'autorisation de mise sur le marché.

Merci de votre patience.